



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 101955

Texte de la question

M. Gwendal Rouillard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme des collèges et plus particulièrement, sur le nouveau diplôme national du brevet. En effet, il apparaît des difficultés pour certaines disciplines, notamment pour l'EPS, l'éducation musicale, les arts plastiques et les langues vivantes, qui ne seraient que très peu prises en compte dans l'obtention du diplôme. Ainsi, en plus des soucis de transposition des évaluations des enseignements en appréciations pour ces matières, elles sont exclues de l'évaluation des disciplines, socle de ce nouveau DNB. Aussi, il souhaiterait savoir ce qu'il est envisagé pour réintégrer ces matières dans l'évaluation du diplôme national du brevet et s'il est possible d'ajouter un volet pour l'évaluation de ces matières dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un contrôle en cours de formation.

Données clés

Auteur : [M. Gwendal Rouillard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101955

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 267

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)